



CYCLOTOURISTES BERRUYERS

Adresse Postale : B.P. 46 - 18001 BOURGES Cédex

Réunion le 1er mardi de chaque mois

28 Rue Gambon - Maison des Associations - 18000 BOURGES - SIRET 448 811 364 00026

Fondée en 1938 - S.A.G. n° 7 469 du 15 Mars 1950 - Affiliée F.F.C.T. n° 31 - F.F.R.P. n° 209

☎06 33 35 89 04 - <http://cyclorando-berruyers.org>



Formulaire d'adhésion Club - licence FFRandonnée 2023/2024

Exemplaire à conserver par le Club

Civilité : Mme Mademoiselle Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

N° de licence : _____ (renouvellement) Nationalité : _____

Date de naissance : _____ Commune de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Adresse mail : _____

- Renouvellement
 Première adhésion (le CACI * de moins de 6 mois est obligatoire)
*CACI : Certificat médical d'absence de contre-indications à la pratique des activités

TYPES DE LICENCES

- I.R. Individuelle avec Responsabilité Civile (26,10 €)
 I.R.A. Individuelle avec R.C. et Accidents corporels (28,25 €)
 F.R. Familiale avec Responsabilité Civile (51,75 €)
 F.R.A. Familiale avec R.C. et Accidents corporels (56,30 €)

Remplir un formulaire pour
chaque adhérent (tarif famille)

COTISATION CLUB

- 1er Adulte (16 €)
 conjoint (12 €)
 familiale (28 €)
 Jeune de - 20 ans (gratuit)

ABONNEMENT Rando Passion

- 4 numéros par an (10 €) 8 numéros pour 2 ans (20 €)

En adhérent au Club CYCLOTOURISTES BERRUYERS

. Je m'engage à respecter scrupuleusement le Code de la Route, les statuts du Club et les informations de ce dossier d'adhésion

. J'accepte de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires OUI NON

. Droit à l'image : OUI NON

. J'autorise la communication de mes coordonnées aux adhérents du club : OUI NON

A compléter pour le renouvellement de la licence FFRandonnée

- J'atteste sur l'honneur avoir rempli l'auto-questionnaire de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu "non" à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition). Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit être montré au club ou à ses animateurs.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification quant aux informations vous concernant. Vous pouvez l'exercer librement en vous adressant à la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Fait le

Signature obligatoire :

- Cochez les cases correspondant à vos réponses.